PRÉPARATION EXAMEN

ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF de classe exceptionnelle

PROGRAMME

MODULE « Apprendre en autonomie »

Présentiel : 1 jour - Distanciel : 0,5 jour

Présentation de la formation et de l'articulation entre le présentiel et la formation à distance.
Appropriation du cadrage des épreuves et du cadre d'emploi visé.
Accompagnement à l'utilisation de la plateforme de formation à distance.
Construction de son plan personnel de formation.

MODULE « Accompagnement aux connaissances liées aux préparations concours de catégorie A»

Présentiel : 2 jours - Distanciel : 4,5 jours

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.



MODULE « Méthodologie de l'entretien avec le jury »

Présentiel : 2 jours

Distanciel : 0.5 jour

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles

AUTO-FORMATION

À distance avec la plateforme FORMADIST
Consultation de ressources, vidéos, radio, quiz, réalisation d'activités pédagogiques…

a ÎăŜ Ł ŘŧăLJ2ăʌúʌ2y Řʯdzy ădzLJLJ2ℕŭ LJ2dzℕ fI· Ŏ2yăáʌúdzúʌ2y Řdz Ř2ăăʌŜℕ ŘʯI·ŘY ÎăăʌõŧfŧúŞ

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.
L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.
Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.
Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.